

## 5.1 L'innovation au cœur du programme ÉCLAIR

### L'ESSENTIEL

- À la rentrée, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) s'élargit aux écoles et collèges « Ambition réussite » et devient le programme ÉCLAIR.
- Ce cadre facilite le développement d'innovations et d'expérimentations dans les champs pédagogique, éducatif et des ressources humaines. Il donne plus d'autonomie aux équipes éducatives pour s'adapter au contexte local.
- L'ensemble des innovations mises en œuvre doit garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux pour tous les élèves.

### ➤ Promouvoir l'innovation pédagogique et éducative

Les écoles et établissements du programme ÉCLAIR développent un **projet pédagogique et éducatif spécifique** et fonctionnent en réseau, conformément à la logique de **l'école du socle commun**. Les enseignants postulent sur des postes à profil et disposent d'une **lettre de mission**. Ils ont pour objectif en particulier **d'accompagner chaque élève individuellement dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle**. Plusieurs dispositifs peuvent ainsi être proposés, en fonction des besoins de chacun :

- un suivi personnalisé entre le CM2 et la 6<sup>e</sup> ;
- une aide personnalisée en 6<sup>e</sup> ;
- des stages de remise à niveau.

Dans les collèges et en seconde, un **préfet des études** assure le suivi pédagogique et éducatif des élèves, niveau par niveau. Des échanges de service entre enseignants des premier et second degrés peuvent être proposés. En complément, les **expérimentations pédagogiques** peuvent par exemple concerner :

- les progressions pédagogiques, la conduite de classe et la prise en charge des élèves ;
- l'organisation de travaux interdisciplinaires et la conduite de projets ;
- l'enseignement intégré de science et technologie (EIST) qui propose un enseignement conjoint de physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
- l'organisation du temps scolaire, en encourageant la pratique régulière d'activités physiques, sportives et artistiques ;
- le projet d'orientation de l'élève.

Les sujets d'innovation dans le champ éducatif sont, notamment, la médiation entre élèves, la sensibilisation à la cyber-intimidation ou la lutte contre le harcèlement...

Les réseaux ÉCLAIR travaillent en lien avec les internats d'excellence.

### ➤ Valoriser la réussite des élèves

Les établissements du programme ÉCLAIR développent une **évaluation positive** qui valorise les réussites des élèves pour renforcer leur motivation et favoriser les apprentissages. Pour aider les élèves à développer un **projet d'orientation ambitieux**, les établissements mobilisent les réseaux de lycées ou les associations d'anciens élèves. Ils nouent des partenariats avec les grandes écoles, les universités et le monde professionnel.

Les établissements impliquent les familles, en s'appuyant notamment sur « **La mallette des parents** », qui met à leur disposition des outils pour organiser des ateliers-débats avec les familles.

#### Un vade-mecum pour comprendre le programme

Pour accompagner les équipes, les corps d'inspection peuvent s'appuyer sur un *vade-mecum* en ligne qui développe des pistes d'action et des outils :  
[eduscol.education.fr/cid56537/comprendre-le-programme-eclair.html](http://eduscol.education.fr/cid56537/comprendre-le-programme-eclair.html)

### ➤ Adopter une nouvelle politique de ressources humaines

Le recteur recrute les personnels enseignants, d'éducation, administratifs, sociaux et de santé, **sur proposition des chefs d'établissement** et après la publication de postes à profil. L'affectation des personnels de direction est aussi réalisée sur profil. Les personnels affectés dans les établissements scolaires ÉCLAIR bénéficient d'un **dispositif spécifique de rémunération complémentaire** à partir de la rentrée 2011.

La constitution d'**équipes stables et motivées** permet de développer des projets interdisciplinaires, une évaluation positive, les groupes de compétences et la pédagogie de projet.

#### CHIFFRES CLÉS

##### LE PROGRAMME ÉCLAIR À LA RENTRÉE 2011

- plus de 2 100** écoles (2 110 actuellement sous réserve des ouvertures, fermetures ou fusions d'écoles notifiées à la rentrée).
- 297** collèges.
- 28** lycées, dont 17 lycées professionnels et 11 lycées généraux et technologiques.